

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux curieuses marques apparues sur la chaussée dans le quartier du "Triangle".

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Les habitants et les usagers du quartier du Triangle s'interrogent sur l'apparition subite et inexplicable de signes et symboles – sous forme de marquages - difficiles à interpréter sur la chaussée d'une série de rues.

Bien que cette initiative soit d'origine communale et développée dans un cadre créatif, le choix de certains motifs est déroutant voire malheureux.

Pouvez-vous me donner la signification de ce marquage au sol, qui commence du petit Péqueur pour s'arrêter devant le piétonnier square de l'Aviation, en passant par la rue Crickx ?

Cette initiative communale est-elle porteuse d'une plus-value identifiée ?

Ces marques sont-elles appelées à rester où à être utilisées ailleurs ?

Une information de la commune, en vue d'éviter toute interprétation malheureuse, semble s'imposer.

Quelles sont vos intentions à l'égard de ces marquages ?

A toute fin utile, je me permets de de vous rappeler l'avis de VIAS (l'institut belge pour la sécurité routière) à l'égard de cette initiative : "Le problème, c'est qu'il n'y a aucun lien entre des étoiles ou un sapin et une zone apaisée. Je trouve logique que les conducteurs ne comprennent pas ce que cela veut dire", explique Benoît Godart. "Mais le plus gros souci, ce sont ces traits blancs qui laissent penser qu'un passage pour piéton n'a pas été terminé. Cela jette la confusion dans la tête des automobilistes. Je peux comprendre que l'on indique le mieux possible que l'on entre dans une zone de rencontre mais dans le cas précis, je ne vois pas l'intérêt de faire ce genre de sigles."

Avez-vous eu connaissance de cet avis, allez-vous en tenir compte ?

Madame l'échevine MULLER-HUBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MULLER-HUBSH geeft lezing van de volgende antwoord :

Votre question permet, avant tout, de clarifier, encore une fois, certains éléments relatifs à la zone de rencontre à Cureghem, qui a fait déjà l'objet de questions au Conseil.

Je voudrais d'abord rappeler qu'il s'agit d'une phase-test. Cet essai a été mis en place et continue à être mis en place dans des circonstances très particulières, à savoir le confinement dû à la « COVID-19 ». Dans ce contexte difficile, la commune veut tester la possibilité de donner une meilleure accessibilité à l'espace public aux habitants à Cureghem, un quartier qui en manque cruellement. En même temps, il fallait s'attaquer aux problèmes de sécurité routière dans la rue de la Clinique et la rue Brogniez : conduite dangereuse, excès de vitesse et rodéos illégaux, problèmes qui ont encore empiré lors du premier confinement.

Je rappelle également les règles de la zone de rencontre : piétons et cyclistes peuvent utiliser toute la largeur de la voirie, les automobilistes doivent redoubler d'attention à leur égard, et surtout, la vitesse y est limitée à 20 km/h.

Je tiens à souligner aussi qu'aucune rue n'a été fermée à la circulation – à part deux petits tronçons au square Pequeur et à la place du Conseil, tous les deux dangereux pour les piétons et les usagers faibles. Le stationnement reste possible, et même les bacs à fleurs ont été mis en place de sorte à ne pas empêcher le stationnement. La zone reste donc entièrement accessible pour les automobilistes. L'objectif de ce projet n'a alors pas été de

bannir les voitures du quartier, mais de trouver une solution qui permet une coexistence paisible entre les différents modes – approche que vous et vos collègues prônez d'ailleurs souvent dans vos interventions au sujet de la mobilité.

Toutes les actions et le matériel mobilisés autour de la zone de rencontre ont été financés par la Région :

- installation des panneaux « zone de rencontre »,
- mise à disposition des bacs à fleurs,
- subside pour l'événement « Cureghem Plage » sur la place Jorez cet été,
- et subsides pour des projets de marquage et de signalisation qui sont encore en cours.

Aujourd'hui, la commune n'a donc pas engagé un seul Euro de son propre budget pour toutes ces interventions.

Il a été remarqué, non sans raison aucune, que la seule mise en place de bacs à fleurs n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs espérés. Nous le savons tous, une zone de rencontre est habituellement aménagée en plain-pied, par exemple, afin de la distinguer du reste des voiries. La commune a donc fait des efforts afin d'accompagner la mise en place de ces bacs avec d'autres mesures permettant de rendre visible la zone et de signaler aux usagers que la situation a changé et que l'endroit où ils se trouvent « n'est pas une rue comme les autres ». Cela a été d'ailleurs une demande qui a été formulée dans les différents rapports de Police qui ont été établis sur la zone de rencontre.

À défaut de pouvoir réaménager la voirie dans le cadre d'une phase test, un projet de marquage créatif a été mis sur pied afin d'accompagner la mise en place des bacs à fleurs. Une première partie du projet a donné le résultat que vous mentionnez dans votre question.

D'abord, permettez-moi de remarquer que ces marquages ont été mis en place au mois d'août déjà. À trois mois de cela, je pense qu'on a dépassé le moment où on peut parler d'apparition « subite » de ces marquages. Concernant le caractère « inexplicable », je vous signale qu'un atelier participatif a été proposé par les artistes, atelier dont la tenue avait été communiquée aux acteurs présents dans le quartier : AMOs, associations, comités de quartier...

Je constate, ensuite, que l'objectif de ces marquages semble avoir été bien compris et par vous-même et par VIAS : qu'il s'agit d'une manière créative de signaler qu'on se trouve désormais dans une zone de rencontre. Par contre, confusion il ne devrait pas y avoir : au passage du panneau B12A, l'automobiliste est censé savoir qu'il se trouve dans une zone de rencontre. Devoir accompagner les panneaux, qu'on est censé respecter et connaître, avec d'autres mesures n'est en rien obligatoire.

Bien-sûr, nous ne vivons pas dans un monde idéal. L'effet interpellant que vous épinglez est donc bien voulu et je m'en félicite que cela fonctionne, ainsi que les artistes pour leur travail. Un « passage piéton non terminé », par exemple, suggère que des piétons peuvent se trouver à n'importe quel moment sur la voirie. C'est exactement ce qui peut

arriver dans une zone de rencontre. Et de façon générale, en tant que conducteur, si on est interpellé, on fait attention, on se pose la question si on n'a pas loupé un panneau, mais surtout, on roule moins vite – et pourquoi pas, à 20 km/h ?

Monsieur le Bourgmestre-Président :

Je m'adresse aux membres du Conseil et citoyens qui assistent devant leur écran à la séance. Nous connaissons depuis quelques minutes un problème technique vidéo. Le matériel utilisé n'a pas trop l'habitude des longues séances comme celle-ci. Afin de régler ces problèmes, je propose quelques minutes d'interruption pour relancer le système. Il remercie les Conseillers et le public de patienter quelques instants. Après l'interruption, nous enchaînerons avec G. VAN GOIDSENHOVEN pour une réplique suite à l'intervention de madame l'échevine MULLER-HUBSCH.

G VAN GOIDSENHOVEN :

L'échevine disait que l'argent était celui de la Région. Il demeure que c'est tout de même 20.000€ d'argent public dépensé pour cette initiative qui, manifestement, aux yeux de « VIAS », est à la fois malvenue et farfelue. Je pense très sincèrement que ce modèle n'est absolument pas compris et n'est pas porteur de valeur ajoutée mais bien de confusion. Je pense qu'en la matière, et quand il s'agit de faire des initiatives, une certaine forme de sobriété s'impose car il y a toujours un petit nombre de personnes qui considèrent que la créativité l'emporte sur tout mais, lorsqu'il s'agit de sécurité routière, je préfère que l'on s'en tienne à des choses sans interprétation possible. Il faut que cela soit clair, univoque et que cela permette à toutes et tous de se retrouver dans une certaine forme de clarté. Ici, ce n'était pas le cas cette fois-ci.